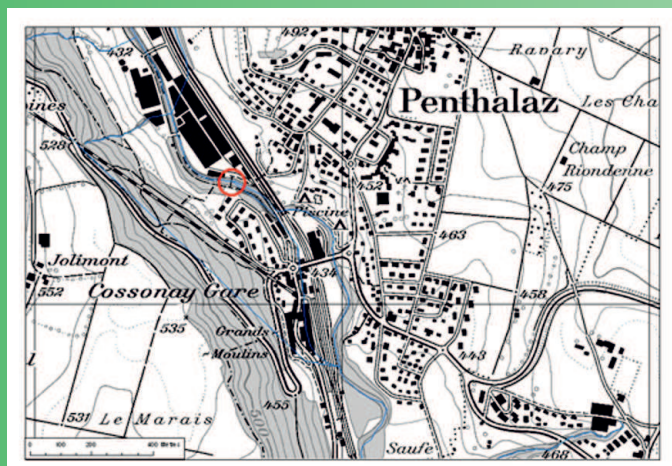


La Venoge

Concession hydroélectrique des Grands Moulins de Cossonay

Rétablissement de la migration piscicole



Contexte :

L'Entreprise de correction fluviale (ECF) des mesures piscicoles relatives au PAC-Venoge consiste à aménager les seuils infranchissables par la faune piscicole, présents sur la Venoge. La société BKW souhaitant remettre en service la concession hydroélectrique des Grands Moulins de Cossonay s'est coordonnée avec l'ECF de façon réaliser tous les travaux dans un même temps.



Avant



Après

Objectifs :

Permettre à toutes les espèces de poissons présentes dans la Venoge de remonter à l'amont du barrage des Grands Moulins de Cossonay, mais aussi de permettre la dévalaison des individus présents juste à l'amont de la prise d'eau en rive droite. Le système de montaison consiste en la création d'une rampe macro-rugueuse en blocs d'enrochement bétonnés et celui de dévalaison, en la mise en place d'une rigole qui se met en fonction en même temps que le dégrilleur de la prise d'eau.

Chantier :

Date : Octobre 2013 - Février 2014

Maître d'ouvrage : Canton de Vaud (ECF des mesures piscicoles relatives au PAC-Venoge)

Bureaux partenaires : RWB SA, Aquavision Sàrl, GREN Sàrl

Entreprise de construction : Gasser SA

Coûts des travaux TTC et honoraires : 450'000.-



Vue de la concession

Travaux effectués :

- Création d'épis en blocs d'enrochement
- Création de zones de repos (piscines)
- Mise en place d'une rigole de dévalaison au droit de la prise d'eau
- Création d'un mur en rive gauche de la passe pour éviter des débordements dans la zone de Venoge Parc
- Plantation d'arbustes en rive droite